

Séance du 17 décembre 2024

Membres en exercice : 11	<i>Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT</i>
Présents : 8	
Absents : 3	Présents : Laurent MILHORAT, Didier REY, Carole LACANAL,
Représentés : 0	Patricia BARRE, Stéphanie BRIERE, William ESQUIROL,
Votants : 8	Magnolia PONS, Jean-François THEUILLON
Pour : 8	Représentés :
Contre : 0	Absents : Agnes LEAL RAMIREZ, Arnaud BUSCAIL, Gwenaelle LAPEYRE
Abstentions : 0	Secrétaire de séance : Carole LACANAL
	Date de la convocation : 11 décembre 2024

Objet : SMDEA - Présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services (RPQS) de l'eau et de l'assainissement 2023

Considérant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable, qu'il en est de même pour le service public de l'assainissement, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif ;

Considérant les objectifs du RPQS tendant à assurer une meilleure transparence sur les services d'eau et d'assainissement vis à vis de l'assemblée délibérante et de l'usager, notamment la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performances et l'alimentation d'un observatoire national de l'eau et de l'assainissement grâce à la saisie de ces indicateurs sur le site www.services.eaufrance.fr ;

Considérant la présentation du RPQS du SMDEA pour l'année 2023 au conseil municipal ;

Il est proposé :

Article 1 : DE PRENDRE ACTE de la présentation du RPQS du service public d'eau potable du SMDEA pour l'année 2023.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toute démarche, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et à prendre toute disposition y concourant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

A Sabarat, le 17 décembre 2024

Le Maire,
Laurent MILHORAT



Le maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte le

après dépôt en Sous-préfecture le

après publication ou notification le

09 JAN. 2025

09 JAN. 2025

09 JAN. 2025

Date de transmission de l'acte: 09/01/2025

Date de réception de l'AR: 09/01/2025

009-210902532-2024_28-DE

A G E D I